

LA GAZETTE DES CAFS

BONNE RENTREE !!!

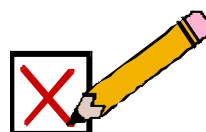
INFOS RAPIDES

✍ Depuis la dernière gazette, les choses ont avancées, au niveau des LGF, du CCE, des fermetures, nos relations Direction/représentants CFDT elles ne vont pas en s'arrangeant. Il est vrai que vouloir faire appliquer le droit ne fait pas plaisir à certains « sommes-nous là pour faire plaisir à la Direction ou pour défendre les intérêts des salariés ». Pour notre part, nous avons choisi : objectif fédéral « zéro chômeur ». Nous mettrons tout en œuvre pour y prétendre, le message semble pass2 auprès des salariés : nous gagnons des établissements, nous sommes sollicités pour assister les salariés lors des entretiens préalables. Il serait judicieux de nous contacter avant, car bien souvent, la décision devient irrévocable même si l'employeur se retrouve au Prud'hommes ensuite.

✍ Pour le délit d'entrave concernant les cafétérias de Nantes et Montauban, la procédure étant terminée, nous avons été convoqués devant le Tribunal Correctionnel en tant que partie civile. Le jugement a été rendu : relaxe. La fédération CFDT ne peut se satisfaire de ce rendu de jugement après que la direction ait, par 3 fois, reconnue qu'elle avait été un peu légère sur la procédure de fermeture et d'information pour la cafétéria de Nantes. Il a été fait appel par le procureur de cette décision, ce qui a fâché la direction du groupe qui nous l'a fait savoir par un courrier adressé à Serge NARDELLI, courrier auquel le DSC a répondu.

✍ Pour info, la CFDT a signé l'**accord handicapé pour les cafétérias**. Nous aurions souhaité aller au-delà pour les engagements en terme d'embauche. La Direction ne l'a pas souhaité justifiant la complexité de notre métier ; revoyure dans 3 ans pour bilan et reconduction dans l'état ou amélioration du contenu de l'accord. Les délégués doivent s'impliquer dans cet accord en terme d'embauche et de maintien de l'emploi. Vous devriez recevoir prochainement le guide édité par Casino reprenant les exemples et leurs solutions pour le maintien de l'emploi des salariés devenus travailleurs handicapés.

✍ Dernière minute, info relative à la baisse de TVA : 19.6 % à 5.5 % pour la restauration début d'année 2004. Si la branche a obtenu cette baisse, nous n'oublierons pas de rappeler à notre direction ses engagements successifs annoncés lors de nos réunions, à savoir : augmentation des salaires, un 13^{ème} mois complet tout de suite, une embauche par établissement et la baisse des prix en cafétérias, en espérant que toutes ces promesses seront tenues.



LES ELECTIONS

➤ Cafétéria MONTELMAR :
2 titulaires, 2 suppléants

➤ **Cafétéria TASSIN LA ½ LUNE :**
2 titulaires, 2 suppléants

Suite à la rédaction du PV des élections, nous perdons la Cafétéria.

Petit rappel : Lorsque le DSC ne peut se déplacer lors des élections et lorsque les délégués assurent la mise en place des élections et leurs réalisations, il est impérativement nécessaire de transmettre le PV des élections rapidement aux délégués nationaux pour vérification, « personne n'est à l'abri d'une erreur !!! ». Nous disposons de 15 jours pour contester les résultats, passé ce délai il n'y a plus de recours.

➤ **Cafétéria VANNES : CFDT**

➤ **Cafétéria ROANNE :**
2 titulaires, 1 suppléant



LOCATION GERANCE

Suite à la fermeture du site du Puy En Velay du Centre Ville nous avons retiré notre demande d'assignation. Les avocats de la direction jouaient sur les « virgules » pour réintroduire une demande concernant le principe des LGF à Casino Cafétéria.

Le dossier suit son cours et risque d'être long jusqu'à la Cassation.



FORMATION

Nous faisons simplement une copie collée concernant la participation à cette session du 23 au 26 juin 2003.

Les Cafétérias représentées : Limoges, Tarbes, Géant d'Aix en Provence, Arles, Marseille la Valentine, Oyonnax, Marseille Prado, Pau SM, Aix en Provence SM, Valence Sud.

La formation à St-Jorioz a été bien perçue par les participants. Nous rappellerons simplement que la formation ne s'use que si l'on s'en sert. Il serait souhaitable que l'ensemble des élus participent à au moins une formation, ne serais-

ce que pour se connaître. L'adhésion à un syndicat c'est la mise en commun des connaissances et des problèmes, c'est de créer un collectif pour apporter un contre pouvoir cohérent, il ne faut pas rester dans son coin par crainte d'incompréhension de la part des participants, nous ne sommes pas là pour juger mais pour construire et apporter une aide.

Nous comptons sur l'ensemble des sections lors de la prochaine formation, rencontre organisée par la coordination CFDT Casino.



COMITE DE GROUPE

Réponse du Groupe concernant la possibilité pour les salariés de rester dans le Groupe Casino lors des passages en LGF : **NON !!!**

Suite à cette réponse vous comprendrez notre détermination sur le dossier LGF.



BRANCHE

Accord de branche RTT : il semblerait que les choses bougent enfin. L'arrêté d'extension n'a pas été entendu, deux rencontres ont eu lieu à PARIS : une pour fixer un calendrier, une pour discussion sur la grille de salaire, sur la coupure, sur les heures de nuit, revoyure en septembre.

Nos classifications vont avoir une importance puisque selon l'échelon où le niveau cela aura une incidence sur votre salaire, nous l'avions oublié depuis le passage des cafétérias au statut restauration et la perte de la grille de salaire. Replongez dans les avenants pour vérification et rectification si nécessaire.



INFO

Objectif : 1 200 000 adhérents

Le développement c'est l'affaire de tous.

Proposez l'adhésion !!!

**Plus nombreux, plus forts, copains, famille,
amis, etc...**



Le parti pris de la solidarité